

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires
Préfecture de la Haute-Savoie – Direction départementale des territoires

Objet de la consultation

Commune de Marignier
Mission d'étude relative à la révision du Plan de Prévention des Risques naturels

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **le 28 mars 2025 à 12h00**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

SOMMAIRE

	Pages
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2-1. Définition de la procédure.....	3
2-2 Nature de l'attributaire.....	3
2-3. Variantes.....	4
2-4. Délai d'exécution.....	4
2-5. Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2-6. Délai de validité des offres.....	4
ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
3-1. Documents fournis aux candidats.....	4
3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats.....	5
3-3. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu.....	6
3-4. Documents à fournir par l'attributaire du marché.....	6
ARTICLE 4. SÉLECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES. 6	
4-1. Sélection des candidatures.....	6
4-2. Jugement et classement des offres.....	7
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8
ARTICLE 7. VOIES DE RECOURS.....	8

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Les prestations, objet du présent marché, concernent :

La réalisation d'études portant sur la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Marignier, conformément aux dispositions des articles L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement.

Les prestations comprennent :

- l'élaboration des documents suivants :
 - une note de présentation
 - une carte de localisation des phénomènes naturels et le rapport associé,
 - une carte des aléas et le rapport associé,
 - une carte des enjeux
 - une carte réglementaire
 - un règlement
 - l'élaboration des documents relatifs au dossier de cas par cas pour l'autorité environnementale
- la constitution d'une base de données exploitable dans un système d'information géographique.

La mission est décomposée en 4 phases qui sont considérées comme des phases techniques au sens de l'article 18 du CCAG :

1. Phénomènes et Aléas
2. Enjeux
3. Pièces réglementaires
4. Phase consultative

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique

2-2 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un prestataire unique.

2-3. Variantes

Sans objet

2-4. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le marché et ne peut en aucun cas être changé. Le marché comprend des délais partiels pour certaines prestations. (voir article 6 du marché)

2-5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le RPA (Représentant du Pouvoir Adjudicateur) se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation des achats de l'état.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul le marché sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

3-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;
- Le présent règlement ;
- Le projet de marché à compléter, et son annexe « Spécifications techniques pour la numérisation et la cartographie des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) dans le département de la Haute-Savoie » ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire.

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra deux sous-dossiers :

- **Dans le 1er sous-dossier (pièces relatives à la candidature) :**

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat en application de l'article R2143-3 du Code de la commande publique.

- **Situation juridique :**

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- **Capacités économiques et financières – références requises :**

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices ;

- **Référence Professionnelle et Capacité technique :**

- Références professionnelles :

- L'attestation d'inscription à un registre professionnel,
- L'indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle du candidat ;

- Capacités techniques :

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années ;

- Une description de l'équipement technique et logiciels SIG dont le candidat disposera pour la réalisation de marché ;

- Expérience :

Une liste des principaux services exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la mission exercée, la date et le maître de l'ouvrage public ou privé.

- **Dans le second sous-dossier (pièces relatives à l'offre) :**

le projet de marché à remettre par le candidat comprend :

- Le marché : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire ;

les documents explicatifs :

Au projet de marché sera joint :

- le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :
 - Organisation interne que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation du marché
 - Méthodes de travail : présentation du déroulement et de la méthodologie des études phase par phase :

- la méthode de détermination de l'aléa sera détaillée notamment pour la prise en compte des nouvelles doctrines nationales (MEZAP, note ARE, guide PPR inondation des cours d'eau torrentiels),
- les démarches d'investigation seront détaillées : consultation des archives, modalités d'investigation sur le terrain prévues, géomorphologie, modélisations, etc.
- méthode et déroulement de la mission (hors phase aléa)
- Planning prévisionnel, décomposé par phases, des prestations avec identification des temps passés en heures.
- La décomposition du prix global forfaitaire : **cadre ci-joint à compléter sans modification**.

3-3. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Les certifications, attestations et déclarations mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-12 du Code de la commande publique :

- Un extrait de casier judiciaire
- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents.
- les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail,
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K *bis*, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion ,

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

3-4. Documents à fournir par l'attributaire du marché

Les attestations d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'attributaire, autre que décennale, en cas de préjudices causés à des tiers, seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

ARTICLE 4. SÉLECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

4-1. Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent document.

Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique sont éliminées par le représentant du pouvoir adjudicateur.

4-2. Jugement et classement des offres

Après examen de l'ensemble des offres, le RPA pourra engager des négociations avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Au terme de ces négociations, le RPA attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

– **la valeur technique des prestations (coefficient 2 soit une note sur 40)** appréciée au vu du contenu des documents explicatifs demandés au 3-2.

La valeur technique sera décomposée selon les sous-critère suivants :

- Organisation interne que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation de la prestation et moyens proposés : sur 10
- méthode de détermination de l'aléa : sur 10
- méthode et déroulement de la mission (hors phase aléa) : sur 10
- démarches d'investigation sur 10

– **le prix des prestations (coefficient 1 soit une note sur 20)** selon la formule :

note = 20 x (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre analysée) ² après avoir éliminé les offres anormalement basses ou irrégulières.

Les notes seront arrondies pour obtenir une note entière.

La note totale sera sur 60 par addition de la note technique sur 40 et de la note prix sur 20.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-12 du Code de la commande publique, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le RPA qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des offres, le RPA se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le RPA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Depuis le lundi 1er octobre 2018, tous les acheteurs ont dorénavant l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics dont la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure à 25 000 € HT. Ainsi, la remise des offres au format papier n'est plus autorisée.

Les offres seront établies en euros, leur transmission par voie électronique est obligatoire. Toute offre remise au format papier par voie postale sera considérée comme irrégulière.

L'offre électronique devra donc être déposée sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dans la rubrique relative à la présente consultation et prévue à cet effet. Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

L'envoi d'une copie de sauvegarde de l'offre au format papier ou au format physique électronique (clé USB par exemple) est autorisé. Mais cet envoi ne peut être admis qu'en complément de la remise au format électronique.

La copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes et devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

« Offre pour le marché – copie de sauvegarde : Commune de Marignier - Mission d'étude relative à la révision du Plan de Prévention des Risques naturels »

Préfecture de la Haute-Savoie

Secrétariat Général Commun – Service Achats et Finances

Bâtiment B – Rue du 30^e régiment d'infanterie – 74000 Annecy

« NE PAS OUVRIR »

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par voie électronique uniquement, via la plateforme des achats de l'État (PLACE).

Une réponse sera alors adressée par voie électronique uniquement, via la plateforme des achats de l'État (PLACE), à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7. VOIES DE RECOURS

Le tribunal compétent pour le règlement des litiges est le tribunal administratif de Grenoble :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

Boîte Postale 1135

38022 Grenoble Cedex

Téléphone : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Il est possible d'effectuer un recours dématérialisé sur <https://www.telerecours.fr/>